

*à rappeler dans toute correspondance*

**DOSSIER : N° DP 034 079 24 C0016**

Déposé le : 26/01/2024

Demandeur : DEPARTEMENT DE L HERAULT

Sur un terrain sis à : 9075 LE PENCHANT DE SALAGOU  
à CLERMONT L'HERAULT (34800)

Références cadastrales : 79 DW 75

LR / AR 1A 208 714 8626 0

DEPARTEMENT DE L HERAULT  
1977 AV DES MOULINS  
HOTEL DU DEPARTEMENT  
34087 MONTPELLIER

**OBJET : Retrait avant décision d'une Déclaration préalable, RECOMMANDE A.R.**

**REF. : Notre lettre vous notifiant nos délais d'instruction en date du 16/02/2024**

**Votre lettre du 19/09/2024**

Monsieur le Président,

Par lettre susvisée, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n° **DP 034 079 24 C0016** décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite. Par voie de conséquence, la lettre de notification des délais d'instruction, citée en référence, fixant la date limite avant laquelle une décision devait vous être notifiée devient désormais sans objet.

Je conserve cependant pour mes archives un exemplaire de ce dossier et vous fais retour des autres exemplaires en ma possession.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à CLERMONT L'HERAULT, le **08 OCT. 2024**  
Le Maire,

  


Gérard BESSIERE

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du Code de l'Urbanisme.